Il retourna ensuite chez lui et, mardi matin, il a porté plainte à la gendarmerie de Wattrelos.

Les blessures qu'il a reçues sont nombreuses ; il en a sur tout le corps et à la figure, et, entre autres, à l'arcade sourcilière gauche; cette blessure est profonde; on craint que l'œil ne soit perdu.

Dès le début de l'enquête, la gendarmerie a découvert l'un des coupables; il se nomme Louis Delselay.

— *Une rixe.* — Lundi après-midi, les nommés Jules Willequet et Pierre Cardon qui ne vivaient pas en bonne intelligence depuis un certain temps, se trouvaient à l'estaminet Lerique, au Pont du Grimonpont.

Cardon se mit à insulter Willequet; ce dernier ne prêta pas d'attention à ce que lui disait Cardon.

Quelques instants après, tous deux sortirent: à peine Willequet fut-il sur le seuil de la porte, que Cardon se jeta sur lui, le terrassa et le frappa violemment; une lutte s'engagea, au cours de laquelle Willequet reçut plusieurs blessures assez graves à la figure et une à l'arcade sourcilière gauche.

La victime a porté plainte.

— *Un vol.* — Des malfaiteurs, restés inconnus, ont pénétré, la nuit, dans une dépendance de la ferme de M. Courier, cultivateur et ont enlevé un grand nombre de poules et de dindes ; plainte a été portée.

Flers (Breucq). — *Le carrousel.* — Dimanche 3 juillet et lundi 4, auront lieu de grands carrousels au bénéfice des pauvres ; il y aura 550 francs de prix répartis comme suit :

1er prix 100 fr., 2e 90, 3e 70, 4e 50, 5e 50, 6e 40, 7e 25, 8e 25, 9e 25, 10e 20, 11e 20, 12e 20, 13e 20, 14e 20, surprises 20 fr.

Le cortège se formera chez M. Thérin, à l'estaminet du *Bon Poste*, route du Breucq à l'Hempempont.

Le carrousel aura lieu au pont du Breucq dans le verger de M. Emile Dupire.

Le carrousel sera suivi d'un grand bal éclairé à l'électricité.

Pour la journée du lundi de beaux prix sont réservés.

Communications diverses

Association amicale des anciens élèves des Frères. — Le tir à la carabine vastement installé, dans le stand du café du *Globe*, Grande-Rue, attire beaucoup de monde les dimanches et lundis: voici quelques séries relevées au passage : 12 et 13 juin : maximum, 25; sociétaires, 3 séries de 18, 4 séries de 14. Etrangers, 2 séries de 24, 5 séries de 25, 5 séries de 22.

Il est bon de rappeler que le but du Comité de l'Association, en établissant ce tir, est de faire fructifier une œuvre de bienfaisance, à cet effet, il s'est assuré la collaboration de personnes charitables, afin de recueillir des lots, destinés comme prix au prochain concours. Ceux reçus jusqu'ici sont superbes, plusieurs autres doivent arriver sous peu; le comité de l'Association remercie sincèrement les personnes qui veulent bien contribuer à cette œuvre, et il sera toujours heureux de recevoir les lots qu'on voudra bien lui faire parvenir, 165, rue de Lille. Les sociétaires sont invités à aller rendre visite au stand: ce sera non seulement un agrément et un exercice, mais ce sera surtout participer à une œuvre louable entre toutes: de plus tous ceux qui tireront jusqu'au 10 juillet, prendront part au concours de tir. Les bureaux sont ouverts les dimanches, de 10 heures du matin à 1 h. et de 3 h. à 7 h. 1/2 du soir. Les lundis, de 5 h. 1/2 à 7 h. 1/2. L'exposition des lots aura lieu dimanche prochain, 19 juin, au café du *Globe*, Grande-Rue.

L'établissement thermal de St-Amand (Nord) st ouvert du 1er juin au 15 septembre.

rLes maladies du système articulaire, telles que ! *humatisme articulaire, goutte, arthrites, coxalgies, ankyloses, hydarthroses*, etc. et les maladies du système musculaire : *Paralysies de diverses natures, rhumatismes musculaires, atrophies*, etc. y sont traitées avec succès par les bains de boues combinés avec l'hydrothérapie et l'eau en boisson.

Les cas de guérison ou amélioration obtenus sont considérables.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. **A. Grégoire**, directeur. 30827 62369

On nous prie d'annoncer que le **dentiste Meier,** de Courtrai, sera à consulter à Roubaix, tous les jeudis (excepté le 3e jeudi du mois), de 9 heures 1/2 à midi, et de 2 heures à 4 heures, rue du Collège, 73, (en face du Collège). 28021-56342

Pilules Suisses !
Le médicament le plus populaire de France. 31034d

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent

Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Une incroyable aventure. — *Un homme sous un train.* — Lundi vers minuit, un train faisait des manœuvres, en gare de Tourcoing; quand il eut dépassé le passage à niveau du Tilleul d'environ 150 mètres, du côté de Mouscron, l'homme d'équipe qui faisait les signaux avec sa lanterne, crut entendre des plaintes étouffées provenant de dessous les wagons. Le mécanicien Sylvain et le chauffeur Descarpentries avaient aussi perçu, mais plus faiblement, les mêmes gémissements. Le train fut arrêté aussitôt, et on sut vite à quoi s'en tenir.

Un homme était sous les wagons, étendu dans le sens de la voie; on fit reculer le train pour pouvoir le dégager. Il avait une fracture à l'épaule et des contusions assez graves, causées sans doute par sa chute; car la machine qui faisait les manœuvres n'a pas de cendrier, et les vêtements n'avaient pas la moindre déchirure.

L'individu paraît âgé de 35 à 38 ans; il était assez proprement vêtu d'un pantalon et d'un veston gris; on le questionna de toutes les façons, mais on ne put lui arracher une parole.

M. Terrène, commissaire spécial de la gare, fut prévenu et il fit aussitôt appeler M. E. Cadeau, médecin de la Compagnie, qui l'examina minutieusement et qui s'assura qu'il n'était nullement en état d'ivresse.

Il fut transporté à l'Hôtel-Dieu. On pensait obtenir, le matin, tous les renseignements possibles ; mais il n'en fut rien: il conserva toujours à peu près le même mutisme. Il dit seulement, quand on lui demanda d'où il était: « Si vous voulez le savoir, cherchez en Belgique ». On a trouvé sur lui un livre de messe.

Quand on l'a relevé, il était nu-tête. On a cherché longtemps, mais inutilement, après sa coiffure, chapeau ou casquette.

A-t-on affaire à un fou ?

Une grave explosion de gaz. — Une explosion de gaz, bien plus violente que celle que nous avons relatée la semaine dernière, vient encore de se produire, rue Winoc-Chocqueel, au n° 52, chez M. Belaen-Weirmyn, boulanger.

On avait placé il y a trois semaines environ un appareil d'éclairage dans le salon auquel deux portes donnant accès, l'une par le magasin, l'autre sur le corridor. Une odeur de gaz s'étant répandue dans toute la maison, un ouvrier gazier, Camille Vanslasbreck, âgé de 34 ans, demeurant à Mouscron, rue de Tourcoing, 39, fut envoyé pour rechercher la fuite.

Mardi, vers 10 heures du matin, après avoir dévissé l'appareil, l'ouvrier avait mis un bouchon au tuyau. Ensuite il en approcha une bougie allumée pour s'assurer qu'il fermait bien hermétiquement, Aussitôt une épouvantable explosion se produisit; Vanslasbreck fut précipité de son échelle; les deux portes du salon, qu'on avait fermées, volèrent en éclats, ainsi que tous les carreaux de la vitrine. Les meubles, tables, fauteuils, chaises, plafonds, rien pour ainsi dire n'était resté intact dans les deux pièces.

Cependant l'ouvrier avait pu sortir du salon en se traînant sur les genoux. Il était grièvement brûlé au côté droit de la figure et aux mains. Il reçut aussitôt les premiers soins de M. Herme, pharmacien, rue Winoc-Chocqueel. On le transporta ensuite en voiture chez son patron, où le docteur Bourgois le visita minutieusement. Les brûlures du second degré, à la face, n'inspirent aucune inquiétude.

Vanlasbreck est marié et a un enfant en bas-âge. Il a été reconduit vers midi, en voiture, à Mouscron.

Une explosion évitée. — Pour la construction des quais du canal, l'entrepreneur avait établi, à proximité, dans un hangar en planches, une locomobile pour actionner un broyeur à mortier. La machine, après avoir été laissée longtemps en repos, fut remise en marche, hier, mardi. Vers 3 heures 1/2, une fuite se produisit tout à coup à la chaudière. La poussée de la vapeur fut telle que l'encadrement de la porte en fonte, pourtant fort épaisse, fut brisé net, au milieu.

On lâcha aussitôt les vapeurs et on mit les feux bas.

Halluin. — *Descente du parquet.* — *Confrontation à la frontière.* — M. De Liscouët, juge d'instruction, et son greffier, avec le détenu Veracker entre deux gendarmes, sont arrivés mardi matin à Halluin par le train de neuf heures et se sont dirigés, accompagnés de M. Duquesne, commissaire de police et de deux agents, vers la frontière où les attendait déjà le Procureur du Roi de Courtrai, M. Vandenbosche, commissaire de Menin, et, solidement garottés, les nommés Poupart et Tydien, condamnés tous deux à 18 et 15 ans par la cour d'assises de Bruges.

Une confrontation a eu lieu entre ces trois bandits au sujet de la participation de Veracker aux vols avec effraction et main armée commis dans les environs de Roubaix et principalement au vol de Croix, chez M. Lepers et dont nous avons relaté tous les détails.

L'arrivée de ces magistrats avait attiré une foule nombreuse dans cette partie de la frontière aux environs de ce fameux jeu de boules à cheval sur les deux territoires, où ont lieu habituellement les rencontres, et la police et la gendarmerie ont fort à faire pour maintenir les curieux à distance.

Veracker, malgré les affirmations de ses complices, a nié jusqu'au bout toute participation; à plusieurs reprises il s'est animé et quoique parlant peu correctement le français il a montré dans le jeu de sa physionomie, une certaine arrogance, même en s'adressant au juge d'instruction. Il cherchait à tout propos des faux-fuyants pour éviter de répondre directement à l'accusation portée par ses complices.

La confrontation s'est prolongée deux heures et demie et, bien qu'il n'ait pas été possible de reproduire textuellement les interrogatoires, on peut cependant affirmer que Veracker n'a rien voulu ni reconnaître ni avouer, malgré les charges accablantes qui pèsent sur lui et les affirmations nettes de ses complices.

Il a été reconduit à Lille par le train de 3 heures.

Neuville-en-Ferrain. — On annonce la mort de M. André Biscop, conseiller municipal et distributeur du Bureau de Bienfaisance, à Neuville.

Malgré ses 78 ans, M. Biscop se portait à merveille et rien ne faisait prévoir sa fin.

En rentrant chez lui, lundi soir, vers dix heures, de la ducasse de Wasquehal, où il avait passé deux jours, il n'eût que le temps de s'asseoir sur une chaise.

Sa nièce qui remarqua son malaise se précipita à son secours, mais déjà il était mort.

M. Biscop était un homme de bien. Il sera vivement regretté par le Conseil municipal et le Bureau de bienfaisance dont il était le distributeur depuis cinq ans.

Ses funérailles auront lieu jeudi à 9 heures 1/2.

LILLE

Association des propriétaires d'appareils à vapeur. — Le conseil d'administration de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur du Nord de la France vient de constituer son bureau de la façon suivante :

Président : M. J. Kolb (Lille); vice-président : M. Belin (Fourmies); secrétaire-trésorier : M. Vinchon (Roubaix).

Quant au personnel, le conseil l'a organisé de la façon suivante : M. Olry, ingénieur en chef des mines, délégué général du conseil; M. Bonnet, ingénieur principal; M. Cardon, ingénieur ordinaire à Lille; M. Imbert, ingénieur ordinaire à Fourmies.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 14 juin.* — A l'école de natation à Roubaix, un jeune homme d'une quinzaine d'années, Casimir A., avait enlevé du gilet d'un camarade 65 centimes ; arrêté et traduit devant le tribunal il dit avoir voulut faire une farce. Son maître vient donner de bons renseignements sur le compte de l'inculpé. Celui-ci, étant déclaré avoir agi sans discernement est remis à son maître.

Un ouvrier peintre travaillant à l'année pour le compte d'un fabricant d'ameublement au Fresnoy, à Roubaix, avait été vu emportant des rideaux ; après enquête, on retrouva chez lui le corps du délit. Théophile Desprez dit qu'il avait voulu porter cet objet à sa femme afin qu'elle en fit un pareil. Deux mois.

C'est avec une corde, qu'un voisin avait, à Roubaix frappé un enfant de six ans, pour le corriger, disait-il ; l'inculpé encourt une peine d'un mois.

La chasse aux têtes couronnées. — A l'approche des foires, on voit souvent des gens originaires d'Italie ou du midi, se présenter chez des cabaretiers et leur demander s'ils nont pas à leur disposition des sous à têtes couronnées.

La cabaretière complaisante cherche avec le monsieur ou la femme dans le tiroir; mais une fois le triage terminé et le bohémien parti, on constate qu'il manque une ou plusieurs pièces d'argent.

C'est ce qui est arrivé à Mme Steckelbout, débitante à Roubaix ; elle avait signalé immédiatement le fait à un agent qui procéda à l'arrestation de la femme à si opulente et noire chevelure : celle-ci voulut alors glisser discrètement 2 fr. dans la main du représentant de l'autorité qui au délit de vol ajouta à son procès-verbal celui de tentative de corruption.

Pour renseignements sur l'identité de la prévenue, Geneviève Willerenstein, l'affaire est renvoyée à mercredi.

Pour outrages, Victor Sarrazin, de Roubaix, est condamné à quinze jours.
Me Conforme.

Conseil de préfecture. — *Audience du mardi 14 juin.* — Présidence de M. Façon ; MM. Salmon, Ruardel, assesseurs: M. Grant, commissaire du gouvernement.

Statuant sur les quatre affaires mises en délibéré, le Conseil rejette les protestations élevées contre les élections des communes de Potelle, Thun-l'Evêque, Steenverke et Bauvin, à propos desquelles nous avons donné samedi des explications.

Le Conseil a continué à examiner les protestations contre les élections de diverses communes du département.

Elections a Caudry. — C'est un conseil municipal socialiste qui a été élu, en majorité, aux dernières élections à Caudry; le maire nommé est M. Leduc-Broët, qui, au moment où les élections ont eu lieu, était adjudicataire du service de l'enlèvement des immondices de la commune. Plusieurs protestataires demandent à ce que cette élection de M. Leduc et comme conseiller et comme maire, soit déclarée viciée, à raison de cette qualité d'adjudicataire, devant rendre inéligible celui qui en est titulaire.

Le maire, M. Leduc, se présente lui-même et reconnaît que le contrat pour lequel il a été adjudicataire expire seulement le 20 novembre 1892; et dans ses explications, il dit devoir avouer lui-même que son élection lui parait viciée: il soumet toutes ses observations sur un ton d'excellente humeur.

Après conclusions conformes de M. le commissaire du gouvernement, le Conseil annule l'élection de M. Leduc et comme conseiller municipal et comme maire. M. Leduc se retire, avec toutes les allures d'un homme très satisfait. Les membres du Conseil ne peuvent réprimer leurs sourires.

Elections de Lille. — Des protestations ont été élevées contre les élections de Lille, on reproche à des membres de certains bureaux d'avoir convoqué des instituteurs pour leur confier le dépouillement, en outre d'avoir employé un procédé de dépouillement qui consisteraient à se servir des règles pour compter les noms non biffés sur sept ou huit listes placées les unes à côté des autres, et enfin d'avoir compté des bulletins quadrillés.

M. Devernay vient soutenir la seconde protestation : il dit que quant à lui il considère ce moyen comme ne pouvant donner des résultats absolument sincères ; il eût été indispensable d'appeler noms par noms, quel que long que dût être le travail.

M. Ghesquière, du parti ouvrier, vient déclarer qu'il a protesté contre l'admission des bulletins de papier quadrillé ; il ne demande pas l'annulation des élections municipales de Lille — le nombre des bulletins incriminés est de 21 — mais il tient à provoquer de la part du Conseil une décision au sujet de l'emploi du papier quadrillé qui, à son sens, constitue des bulletins revêtus de signes intérieurs interdits par la loi. On saura désormais à quoi s'en tenir.

Election du maire a Wattrelos. — MM. Thérin-Carrette et Wattrelo ; conseillers municipaux élus de la commune de Wattrelos, ont protesté contre l'élection de M. Henri Pollet, nommé maire, le 15 mai: ils exposent dans leurs réclamations que M. Pollet avait, l'avant-veille, provoqué une réunion préparatoire dans laquelle il avait fait peser toute son influence pour déterminer les conseillers à voter pour lui: or il avait, le 15 mai, obtenu 14 voix sur les seize conseillers qui avaient composé la réunion.

M. Pollet, dans son mémoire en réponse, reconnait s'être trouvé en effet dans une réunion avec un certain nombre de conseiller: il s'agissait, comme il se fait partout, de s'entendre sur le choix du maire et des adjoints: les personnes présentes ont été immédiatement d'accord pour déclarer que lui M. Henri Pollet était tout désigné. Or, M. Pollet avait lui-même alors mis en avant pour les fonctions de premier adjoint, M. Thérin-Carrette.

Celui-ci fut élu premier adjoint, mais il avait immédiatement démissionné parce qu'il n'était pas nommé maire. Ce sont exactement les faits qui se sont passés. A l'audience, après la lecture du rapport, M. le Président appelle les protestataires qui ne répondent pas et qui ne sont point venus soutenir leurs griefs.

M. Pollet se présente lui-même et dit n'avoir à ajouter à son mémoire envoyé, si ce n'est qu'il n'a jamais exercé aucune pression et que c'est M. Thérin-Carrette qui aurait plutôt usé de manœuvres puisqu'il est allé rendre visite avant le 15 mai à chacun des conseillers: ce que lui, M. Pollet, n'a point fait. En outre, M. Thérin a signé le procès-verbal de la séance du 15 mai et n'a demandé l'insertion d'aucune réclamation. M. le commissaire du gouvernement conclut au rejet de la protestation. La cause est mise en délibéré.

A Forest. — M. Thieffry a été l'un des conseillers élus: quelques candidats évincés ont, dans une protestation, soutenu que M. Thieffry avait, en divers cabarets, promis cinq pots de bière s'il était nommé. M. Thieffry se présente et nie les propos qu'on lui prête ; il a simplement le lendemain des élections, le lundi, payé à boire dans quelques estaminets de la commune.

M. le Président, exhibant au conseiller élu le procès-verbal, lui fait observer que lui et les autres signataires ont omis d'indiquer le nombre de voix obtenues par leurs adversaires, que le Conseil aura à se prononcer sur la validité des opérations faites dans ces conditions. M. le commissaire du gouvernement conclut à l'annulation des élections: il dit que, suivant les renseignements envoyés de la commune, il se serait produit des faits graves de corruption. En délibéré.

Pour Saint-Benin, Me Werquin, au nom des candidats malheureux, soutient que M. Simons, élu en tête de sa liste, s'était rendu coupable de manœuvres électorales, surtout auprès d'ouvriers qu'il avait embauchés ou attirés dans son établissement. Me Basquin nie, de la part de M. Simons, toute participation à quelque fraude que ce soit.

A Rosendael, un conseiller élu n'a pas encore l'âge légal : annulé.

A Clairfayt, des bulletins contiennent une insulte à l'adresse d'un candidat ; on les a comptés : il est demandé de les écarter.

A Crespin, les protestataires se désistent.

A Saint-Vaast, la protestation, après les résultats du second tour, n'a plus lieu d'exister.

A Pecquencourt, on a rectifié le résultat du dépouillement, en négligeant de *proclamer* à haute voix cette rectification. Est-ce valable. Oui dit Me Baggio, au non des élus: il n'y a pas eu de fraude.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Me Conforme.

Le procès Burdeau-Drumont

DEVANT LA COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Paris, 14 juin. — Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est aujourd'hui qu'est venu devant la cour d'assises de la Seine, le procès en diffamation intenté par M. Burdeau, vice-président de la Chambre des députés, à M. Edouard Drumont, directeur de la *Libre parole*

AUX ABORDS DU PALAIS

On semblait craindre que le marquis de Morès et plusieurs de ses amis ne vinssent faire une démonstration au palais de justice. Aussi, d'énergiques mesures avaient-elles été prises. Il ne s'est produit jusqu'ici aucun incident.

A L'INTÉRIEUR DU PALAIS

Un public des plus nombreux stationne dans les galeries du Palais sans pouvoir même approcher de la salle des Pas-Perdus des assises. Dans la salle des assises, les bancs sont occupés par des personnages appartenant au monde financier. On se livre aux entretiens les plus animés sur cette affaire. La présence de M. de Rothschild et de M. Magnin, parmi les témoins, produit une très vive sensation.

L'AUDIENCE

La cour est annoncée à 11 h. 46. Après avoir demandé leurs noms aux prévenus, MM. Drumont et Millot, la cour se retire pour procéder au tirage du jury. Au retour des magistrats et après le serment des jurés, M. le président ordonne au greffier de lire le texte de l'assignation.

L'ASSIGNATION

Dans le numéro 24 de son journal, M. Drumont affirme que M. Burdeau a été dédommagé du travail de son rapport, et que tous ses collègues l'avaient complimenté « comme s'il lui était échu un héritage », Rothschild lui a envoyé, par un valet de pied, le rapport tout préparé.

L'APPEL DES TÉMOINS

Ordre est donné à l'huissier audiencier de faire l'appel des témoins. Voici les témoins cités à la requête de M. Burdeau : MM. Casimir Périer, vice-président de la Chambre des députés ; Poincarré, Peytral, députés ; Adam.

M. Drumont a cité, de son côté, comme témoins à décharge : MM. Marius Fontanes, Moreau, Merset, Donon, Charles de Lesseps, marquis de Morès, Octave Morès, Alphonse de Rothschild, Magnin, de Mont de Benque, Clodius Sordet, comte Billet-Will, Emile Serrant, Théry, Demachy, Albert Hubner, Pierre de Vallée, Bataille.

MM. de Rothschild et Magnin, comme les autres témoins, répondent à l'appel de leur nom et se retirent dans la salle d'attente.

Seuls, MM. Donon, Noël et Pierre de Vallée, cités par la *Libre-Parole*, ne répondent pas. M. Donon, malade, a fait parvenir à M. l'avocat-général un certificat du médecin; MM. Noël et Pierre de Vallée, pouvant se présenter au cours de l'audience, M. l'avocat-général Cruppi déclare ne pas prendre, quant à présent, de réquisitions contre eux.

INTERROGATOIRE DE M. MILLOT

On procède à l'interrogatoire de M. Millot.

D. Vous êtes gérant de la *Libre Parole*. — R. Oui.

D. En cette qualité, vous avez inséré dans le numéro du 13 mai 1892, un article diffamatoire. Qui vous a remis cet article? — R. M. Drumont.

D. Vous saviez les passages qu'il contenait? — R. Oui, M. le président.

D. Vous saviez aussi que ces imputations étaient dirigées contre un député, vous saviez aussi que cette circontance vous permettrait de faire la preuve. — R. Monsieur le président, je vous demande la permission de ne pas vous répondre et de m'en rapporter à ce que dira mon avocat.

INTERROGATOIRE DE M. DRUMONT

D. Vous reconnaissez être l'auteur de l'article incriminé ? — R. Parfaitement, monsieur le président.

D. Vous n'avez pu vous tromper sur le caractère diffamatoire des imputations qu'il contient. — R. Elles sont rigoureusement exactes.

D. Vous aviez donc la preuve entre les mains ? — R. M. le président, je n'écris rien dont je n'aie la preuve.

D. Quelles preuves ? — R. Des preuves morales, M. le président.

D. Des preuves morales ? — R. Vous admettrez bien qu'il y a d'autres preuves que les preuves matérielles. J'ai la ferme assurance que je ferai passer mes convictions dans l'esprit de messieurs les jurés.

L'AUDITION DES TÉMOINS

Cités par la *Libre Parole* : M. Moreau, administrateur judiciaire, déclare que, chargé de la liquidation de la Société des dépôts et comptes courants, il n'a rien trouvé qui touche à l'affaire actuelle. M. Mercier, coliquidateur avec M. Moreau, confirme cette déclaration. M. Marius Fontanes, secrétaire général du canal de Suez, se présente ensuite.

M. Drumont. Le témoin faisait aux journaux la distribution des « indemnités » du Panama. Eh ! bien, quand M. Burdeau était au journal le *Soir*, comblait-il le déficit du *Soir* à l'aide des versements faits avec la publicité du Panama ?

M. le président. Qu'est-ce que cela prouverait? — M. Drumont. Que quand on a reçu dans une circonstance, on peut recevoir dans une autre !

M. le président. C'est une nouvelle diffamation. — M. le marquis de Morès. C'est mois qui ai remis à Drumont les articles de M. Burdeau dans le *Globe*, constatant, sur le renouvellement du privilège de la Banque, des changements, non d'opinion, mais de fait. Mon enquête personnelle m'a révélé que M. Burdeau n'est, en cette question capitale, que le porte-plume de M. Rothschild. Il s'est, en effet, contredit de telle façon que de deux choses l'une, *ou il est inintelligent, ou il est intéressé.*

Eh bien, qui est le grand moteur de la Banque ? C'est M. de Rothschild. Différents faits le prouvent. Je tiens, en effet, de M. Bataille, ancien employé de la Banque, que M. de Rothschild, sans consulter les régents, avait pour 30,000 fr. tenu M. Léon Say quitte d'une créance de 200,000 fr. environ.

Un second fait est celui-ci : Un jour, M. de Saint-Didier, le neveu de M. Donon, m'a dit textuellement ceci : « Si Burdeau n'a point encore déposé son rapport, c'est parce qu'on ne l'a pas payé ; il a même été question de un million. »

Troisième fait : M. de Jansigny m'a dit un jour : « La Banque de France est aux mains des juifs de M. de Rothschild. »

Nous sommes allés trouver les journaux et dans tous les journaux on nous a répondu : Nous avons un traité avec la Banque, nous ne pouvons donc pas parler. Seule, la *Libre Parole* peut faire la campagne.

Voilà pourquoi j'ai pris M. Drumont pour confident : Agissez, lui ai-je dit, empêchez que notre trésor de guerre reste aux mains des juifs de Rothschild. J'ajoute et je dis à MM. les jurés: Vous voyez aujourd'hui M. Burdeau comme plaignant en cour d'assises, vous le verrez un jour comme prévenu en police correctionnelle.

M. le président. — Vous n'avez pas le droit d'injurier le plaignant ici. (Vives rumeurs dans l'aditoire).

M. le procureur général menace de requérir l'évacuation de la salle.

M. de Benque, secrétaire du conseil général de la Banque de France, affirme que le rapport de M. Burdeau est son œuvre personnelle et que jamais la Banque n'a offert un centime à qui que ce soit pour le renouvellement du privilège qui serait, déclare-t-il, la simple récompense du grand service rendu par la banque au marché financier lors de la catastrophe du comptoir d'Escompte.

Rien de suspect, affirme-t-il avec énergie, ne se passe jamais dans le conseil général de la Banque de France.

M. Drumont. — Dans le conseil, soit, mais en dehors, c'est autre chose.

M. Bataille, ancien chef du contentieux de la Banque de France, raconte dans quelles circonstances il a quitté la Banque :

J'ai, dit-il, confié ces circonstances à M. le marquis de Morès en 1885. M. Léon Say et d'autres financiers fondaient la *Caisse d'escompte des associations populaires* pour faciliter le crédit populaire.

Au bout de deux ans, la Société sombra; mais, comme on poursuivait un but politique, on refit le capital social. Pourtant, en 1889, la déconfiture arriva, et cette société se trouva devoir 800.000 fr. à la Banque.

Poursuivez les membres du conseil d'administration, dis-je à M. le gouverneur Rouland, pour rentrer dans nos fonds. Or, M. Léon Say figurait parmi ceux-ci et venait d'être nommé ministre, et quelques jours plus tard j'apprenais que M. de Rothschild avait autorisé la Caisse d'escompte des associations populaires à payer 30.000 francs au lieu du demi-million qu'elle devait ! Voilà l'influence de M. de Rothschild, voilà ce que j'ai raconté à M. le marquis de Morès.

Les dépositions continuent. Voici les plus importantes :

M. Magnin, sénateur, gouverneur de la Banque de France. Je donne le démenti le plus absolu à l'article de M. Drumont. Je suis certain que M. de Rothschild n'a rien offert à M. Burdeau.

M. de Rothschild (Mouvement d'attention et de curiosité). — Je proteste avec la dernière indignation contre les faits et les appréciations de M. Drumont. J'ai eu avec M. Drumont des entretiens au sujet du renouvellement du privilège de la Banque de France. Il m'a demandé des renseignements que je lui ai fournis. Ce n'est qu'à mon retour de Dieppe que j'ai lu le rapport de M. Burdeau. Pour faire un article comme celui qu'a fait M. Drumont, il faut ne pas connaître la Banque. En mon nom et au nom de mes collègues, je proteste à nouveau contre l'article de M. Drumont,

PLAIDOIRIE DE Me WALDECK-ROUSSEAU

Après une suspension de 20 minutes, l'audience est reprise à 4 h. 40.

La parole est donnée à Me Waldeck-Rousseau, avocat de M. Burdeau.

L'honorable avocat dit que tous les hommes politiques sont, par leur situation même, très discutés et souvent diffamés.

On a diffamé abominablement mon client, dit-il, et le diffamateur n'apporte aucune preuve.

L'avocat de M. Burdeau fait un grand éloge de son client.

Il gagne de 20 à 30,000 fr. par an et n'en dépense que 15 à 20,000,

Il a pu ainsi entourer les siens d'un peu de bien-être.

Me Waldeck-Rousseau refait ensuite le portrait de M. Drumont qu'il considère comme un diffamateur de profession qui n'épargne personne.

Il soutient également que M. Drumont n'a pu être de bonne foi et que c'est volontairement et sciemment qu'il a diffamé son client.

L'audience est levée à 7 heures et renvoyée à demain.

Dans le fond de la salle on crie : A bas Burdeau, vive Burdeau. On crie aussi : A bas les Juifs.

On s'interpelle, on se menace.

Les gardes sont obligés de faire évacuer la salle.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Tourcoing, le 13 juin 1892.

Monsieur le Directeur gérant
du *Journal de Roubaix*,

Je vous prie de bien vouloir me permettre de répondre une dernière fois aux allégations hasardées que la commission de la musique a fait insérer dans votre estimable journal: ce me sera d'autant plus facile que ces faits sont à la connaissance de beaucoup chez les musiciens et dans le public. Le piquant (comme dit M. Catteau) c'est que justement M. Lamarque et lui qui n'ont cessé de battre en brèche le chef depuis son arrivée, se font ses défenseurs dévoués en cette mauvaise circonstance.

Je n'ai jamais fait aucune démarche pour semer la division dans la musique; le ton autoritaire et très souvent cassant du chef ainsi que les grosses fautes commises par le conseil ont été les causes du découragement et du dégoût que l'on constate chez beaucoup de musiciens; ils ont ébranlé eux-mêmes leur édifice; il craque de tous côtés.

L'autorisation demandée par les « Intimes » a bien été signée le 12 août, mais elle a été oubliée dans les cartons par M. Lamarque et elle n'a été délivrée que sur la menace d'aller la réclamer directement à M. le Maire.

La pétition du 9 mars est revenue de la Préfecture à la Mairie, parce que le signataire avait été contraint de l'envoyer directement à Lille, M. Lamarque s'étant flatté de ne pas la faire parvenir.

M. Catteau se vante d'être un des Intimes ; depuis la Ste-Cécile sur 18 répétitions il a manqué 17 fois ! j'ai manqué une fois à la municipale et M. Grisey m'a retiré mon instrument.

La musique municipale a changé son jour d'exécution du 24 juillet, parce qu'elle a compris que les Intimes se rendant ce jour-là à Leuze, il lui aurait nécessairement manqué 14 musiciens, et pas des petits, et que son exécution en aurait souffert: elle l'a donc fait uniquement dans son intérêt.

M. Vandaele a été prié par M. Grisey de faire partie de la municipale, et c'est lui-même et non la commission qui a donné l'ordre aux agents d'aller chercher l'instrument. On peut consulter ces derniers. Du reste ni lui, ni la commission, n'ont aucune autorité, je crois, sur la police de la ville.

D'après M. Grisey, je suis un perturbateur; avant que la fanfare ne soit formée, il me citait comme un modèle de dévouement; il y a des changements d'idées bien étranges dans ce monde.

Et si on m'appelle maintenant perturbateur, c'est parce que j'ai protesté contre les fautes commises par le conseil et dont je cite quelques-unes :

1° Abstention de la musique à l'enterrement de notre regretté tambour Castelain, parce que la messe de convoi avait lieu à 8 h. au lieu de 10 h. 1/2.

2° Abstention de la musique aux obsèques de M. Henri Dupret, si connu et si justement estimé.

3° Absences continuelles (voir les listes d'appel) du Président et des membres de la commission, aux répétitions et aux assemblées.

4° Refus par le président de porter l'uniforme comme ses musiciens.

5° Réclamation contre l'engagement pris par deux fois différentes par le secrétaire de faire figurer la musique à un cortège de festival, alors que cette sortie avait été annoncée comme devant être un concert.

6° Réclamation du détail des dépenses.

7° Réclamation sur l'abus excessif de copie de musique.

8° Réclamation sur le retard apporté à la nomination d'un commissaire (art. 9 et 42 du règlement).

On serait réellement perturbateur à moins.

Vandaele et moi, qui avons manqué une fois ou deux, avons été remerciés : MM. Louis Goguenheim, trésorier, a manqué 8 fois sur 10 répétitions, depuis six mois; Louis Wauthier, commissaire, 9 fois sur 10 id.; Achille Duvillier, commissaire, 6 fois sur 10 id.; Lamarque, secrétaire, 5 fois sur 10 id.; Duquennoy, commissaire, arrive toujours quand la répétition est commencée. A eux on ne dit rien ; Vandaele et moi sommes remerciés pour une absence. S'ils sont empêchés, nous aussi nous étions empêchés: c'est ce qu'on appelle du parti pris.

Il y aurait encore bien des abus à signaler, mais il vaut mieux s'arrêter; en voilà, je crois, assez pour que la cause soit jugée.

Je vous remercie de l'hospitalité que vous avez bien voulu m'accorder, et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'assurance de mes sentiments distingués.

Victor Leman,
Secrétaire des *Intimes*.

PETITE CORRESPONDANCE

G. R., rue Meyerbeer. — 1° Non, il ne l'a pas supprimé. 2° Il ne le peut pas, sans être accompagné de l'autre. 3° Très nécessaire.

J. C. — Allez d'abord au bureau des contributions directes demander un certificat de non-imposition. Passez ensuite au secrétariat de la Mairie pour y faire une déclaration d'insuffisance de ressources. Vous n'aurez plus alors qu'à adresser ces deux pièces à M. le Procureur de la République, pour obtenir l'assistance judiciaire.

N. N. G. — Donnez-nous votre adresse, en nous envoyant un timbre-poste de 15 centimes pour tous frais. Nous vous ferons parvenir immédiatement des imprimés officiels, sur lesquels vous trouverez tous les renseignements dout vous avez besoin.

NORD

L'interpellation Moreau et les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais. Lundi, dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple (interpellation Moreau), les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais se sont répartis ainsi :

Ont voté *pour* : MM. Adam, général de Frescheville, Bergerot, Déjardin-Verkinder, Le Gavrian, comte de Montalembert, Renard, des Rotours, Tailliandier, Thellier de Poncheville.

Contre : MM. Basly, Boulanger-Bernet, Dron, Emile Dubois, Evrard-Eliez, Fadieu, Guillemin, Herbecq, Paul Lafargue, Michau, Emile Moreau, Ribot, Sirot, Trannin.

Se sont abstenus : MM. Boudenoot, Georges Graux, Jonnart, Lalou.

Etaient absents par congé : MM. Jean Plichon, Pierre Legrand.

La Chambre, par 325 voix contre 193, a repoussé l'ordre du jour pur et simple.

— Dans le scrutin sur l'ordre du jour Hubbard, les votes se sont ainsi répartis :

Pour : MM. Basly, Boulanger-Bernet, Dron, Emile Dubois, Evrard Elies, Fanien, Guillemin, Herbecq, Lamendin, Ledieu, Michau, Emile Moreau, Ribot, Sirot, Trannin.

Contre : MM. Adam, Bergerot, Déjardin-Verkinder, général de Frescheville, Le Gavrian, de Montalembert, Renard, des Rotours, Taillandier, Thellier de Poncheville.

Se sont abstenus : MM. Boudenoot, Graux, Paul Lafargue, Lalou.

M. Jonnart était retenu à la commission du budget. MM. Jean Plichon et Pierre Legrand étaient absents par congé.

L'ordre du jour Hubbard a été adopté par 302 voix contre 149.

Les filateurs de Fourmies. — Dans une réunion tenue le 9 courant, un groupe de filateurs à façon de la région de Fourmies, représentant plus de 300,000 broches, a formé un syndicat.

A l'unanimité, ils ont arrêté la réduction du travail à cinquante heures par semaine, réparties en cinq jours, avec un jour de chômage.

Ils ont décidé en outre de discuter dans l'assemblée générale qui a lieu aujourd'hui mardi, le taux d'un minimum de prix de façon, et de fixer le jour à partir duquel la réduction des heures de travail aura lieu.

Un incendie à Merville. — Des gendarmes en tournée mardi, vers une heure du matin, ont aperçu une fumée épaisse Le feu était à l'habitation de M. Henri Calonne-Tripier. Ils donnèrent aussitôt l'alarme et, grâce au dévouement des habitants, les maisons voisines ont pu être préservées. L'habitation de M. Calonne a été détruite entièrement. Les pertes sont évaluées à 1,500 fr.

Wambrechies. Lundi soir, vers huit heures, le feu a éclaté à la ferme de M. Dominique Bécu, cultivateur à Wambrechies, et l'a détruite entièrement. Pertes 18,000 francs.

PAS-DE-CALAIS

Tentative d'assassinat à Calais. — Lundi, vers sept heures du soir, un coup de feu mettait en émoi le quartier des Prairies. Voici ce qui s'était passé :

Léonie Westrelin, 41 ans, veuve Delbecque, à Merville, vivait maritalement, depuis quatre ans, avec le nommé L..., qui dernièrement la quitta et vint se placer à Calais. La veuve Delbecque ne put se résigner à cette séparation et vint à plusieurs reprises supplier L... de l'épouser. Mais ce dernier lui déclara catégoriquement qu'elle eût à cesser ses obsessions et qu'il ne voulait plus entendre parler d'elle.

Il n'eut pas plutôt achevé ces mots que la veuve Delbecque s'armant d'un revolver lui en tira un coup. Fort heureusement celui-ci, s'étant aperçu de ses intentions, s'était baissé et avait ainsi évité la balle.

Mise aussitôt en état d'arrestation, la veuve Delbecque a déclaré qu'elle voulait seulement effrayer son amant mais comme les charges prouvent la préméditation elle a été maintenue et sera mise à la disposition du procureur de la République,

Ecrasé par un train. — Le nommé Jules Leleu, cantonnier au chemin de fer, à Fevent, n'ayant pas entendu l'arrivée du train, ne put se garer à temps et fut écrasé. Leleu était un bon et honnête ouvrier, très estimé de ses chefs, et sa mort a causé parmi tous ses camarades une vive et légitime émotion.

Un déraillement sur la ligne de Bully-Grenay à Brias. — Dimanche, vers 7 h. 15 du soir, le train de voyageurs n° 2377, allant de Bully-Grenay à Saint-Pol, a déraillé entre les stations de Bruay-les-Alouettes et d'Houdain, à 600 mètres environ de cette dernière station. Les deux roues de devant de la locomotive sont sorties des rails et se sont enfoncées dans le sol. Le train s'est arrêté aussitôt. Il en est résulté une violente secousse pour les voyageurs; mais aucun n'a été blessé. On attribue l'accident à la malveillance.

On a retrouvé sur la voie, à l'endroit où l'accident s'est produit, les débris d'une grosse pierre qui a été écrasée. D'autre part, plusieurs voyageurs affirment avoir vu deux gamins s'enfuir à toutes jambes à travers champs au moment où le déraillement a eu lieu. Une enquête est ouverte.

Le drame de Verchin. — L'état de la femme Roussel est loin de s'améliorer. M. le docteur Caron, de Fruges, a recousu l'horrible plaie du ventre qui est très grave et peut entraîner la mort. La malheureuse porte, en outre, sur le corps, dix-huit coups de rasoir. Quant à la préméditation de l'assassin, elle parait dès maintenant prouvée. Il a été établi, en effet, que, depuis huit jours au moins, Roussel cachait l'arme avec laquelle il a commis son crime.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille Auguste JONVILLE qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. Auguste-Désiré-Joseph JONVILLE, tapissier, décédé à Vichy, le 12 juin 1892, dans sa cinquante-quatrième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 15 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 16 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Lignes, 6.

Les amis et connaissances de la famille VLIEGHE-BRUNEEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Marie VLIEGHE, décédée à Roubaix, le 14 juin 1892, dans sa 29e année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 16 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, impasse Nabuchodonosor, à 8 heures.

BELGIQUE

Dottignies. — *Société les « Amis Réunis ».* — Tir à l'arc à la perche offert par la dite société aux archers de la Belgique et de l'étranger, établie chez les enfants Delhemme, à la « Cloche », le dimanche 19 juin 1892, jour de la kermesse. 1,000 francs de prix.

ETAT-CIVIL — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 14 juin.* — Armand Letellier, rue Mazarin, 13. — Jeanne Hoefs, rue de Lille, 226. — Charlotte Catty, Boulevard de Colmar, 33. — Louis Delbergue, rue Tilleul, cour St-Joseph, 34. — Marthe Dubrulle, rue des Fossés, 25. — Maria Lebrun, rue Decrême, 80. — Antoine Vanderzypen, rue d'Alger, cour Crupelaint, 6. — Pierre Smeesters, rue de la Banque, 37. — Marie Dondanu, Boulevard de Metz, maisons Duponchel, 10. — Léon Duflot, rue de l'Ommelet, 125. — Joséphine Fonteneer, rue du Fresnoy, 25. — Louis Deltombe, Hôtel-Dieu. — Céline Fremaux, rue de Lorraine, 21. — *Mariages.* — Gustave Vandamme, 26 ans, jardinier, Place d'Audenaerde, 9, et Julie Farasyn, 21 ans, ménagère, rue Decrême. — *Déclarations de décès du 14 juin.* — Victor Lortiau, 63 ans, aux Petites-Sœurs. — Jean-Baptiste Bytebier, 74 ans, apprêteur, rue Galilée, 5. — Hélène Fouquet, 19 ans, Grande-Rue, 200. — Philomène Gallois, 2 jours, rue de Naples, cour Debailly, 1. — Charles Vancaneghem, 28 jours, rue des Filatures, 78. — Albert Vandekerkhove, 4 mois 1/2, rue Archimède.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Fédération colombophile roubaisienne. — Dimanche 19 juin grand concours de Sainte-Maure (435 k.), 300 francs de prix d'honneur, organisé par la Fédération Roubaisienne, au siège de la société le « Pigeon d'argent » établie chez M. Baudringhien Louis, estaminet du « Rossignol Chantant », rue Decrême, (au Moulin de Roubaix), mise en paniers jeudi 16 juin de 5 à 10 heures du soir, afin que chaque amateur ait la faculté de venir inscrire ses pigeons lui-même. Mise obligatoire 2 fr., mise facultative 3 fr. par pigeon. Tous les pigeons participent aux prix d'honneur.

Poules à 0,25 c., 0,50, 1, 2, 3, 5 et 10 francs. Ce concours n'a lieu que pour les amateurs demeurant sur le territoire fédéral c'est-à-dire, Roubaix, Croix et Mouveaux.

— Demain, jeudi 16 courant, de 3 à 6 h. 1/2, mise en loges des pigeons participant au concours de Ste-Maure, préparatoire à celui de St-Vincent, chez M. Baudringhien, au « Rossignol Chantant », rue Decrême. La commission rappelle aux amateurs que les meilleurs soins seront donnés aux pigeons par M. Louis Leman, convoyeur principal de la Fédération. De plus, les derniers prix de mises ne seront pas inférieurs à 15 francs.

BIBLIOGRAPHIE

Le Correspondant, revue périodique paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. 10 juin 1892. I Du régime de la presse, Emile Ollivier, de l'Académie française; II. Les sources de la paix intellectuelle. I. Léon Ollé-Laprune ; III. Souvenirs de M. de Viel-Castel. II. duc de Broglie, de l'Académie française ; IV. M. Ernest Lavisse, René Doumic ; V. Le roman d'un sous-lieutenant. III. A. Gennevraye ; VI. Attitude politique et religieuse des évêques pendant la Révolution. II. abbé Sigard ; VII. L'épargne populaire. *La solution.* A. Béchaux : VIII. La Révolution et l'enseignement A. Delaire : IX. Revue des sciences, Henri de Parville ; X. Chronique politique, Louis Joubert ; XI. Bulletin bibliographique.

Prix de l'abonnement : Paris, départements et étranger, un an, 35 fr.; six mois, 18 fr. Les abonnements partent du 1er de chaque mois. On s'abonne à Paris, aux bureaux du *Correspondant*, rue de l'Abbaye, 14, dans tous les bureaux de poste et chez tous les libraires des départements, ou en adressant directement un mandat-poste, à M. Jules Gervais, gérant du *Correspondant*, 14, rue de l'Abbaye. 31038d

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. Vincent, 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées. 31032

DIABÈTE
L'ÉLIXIR DU Dr SOULÈS
GUÉRIT SANS RÉGIME
Prix 6 fr. 50
Dépôt : 68, rue Vieille du Temple, Paris 30962

Pour avoir des effets sûrs, rapides, il faut que les médicaments employés soient purs; c'est là le secret du succès des capsules de Santal Midy; il faut donc bien se garder d'accepter du Santal associé à d'autres médicaments; c'est courir à l'insuccès, et les jeunes gens le savent si bien qu'ils se répètent: ne prends que le Santal Midy. 31033d

Vve PARENT-MUSIN
L. DECRAENE-MATHIEU Succr
28, Rue de la Gare, ROUBAIX
TRAVAUX D'AGRÉMENT
TAPIS & TENTURES
EN TOUS GENRES
Tels que : **Carpettes, Foyers, Rideaux, Tapis de table, Moquette et Escalier, Coupes de soie et satin.**
DÉPOT DE FABRIQUE A28285

ADRESSES COMMERCIALES
de Roubaix-Tourcoing

Blindage de bobinots, ouvrages divers, étripleines en métal. **Edouard Defretin**, 15, rue Plutarque. 501

Carton Jacquard, Vincenzi, d'armure et d'apprêts. Dépôt de la fabrique **Théodore Véron**. Papiers de toutes qualités, Désiré **PECKRE**, Tourcoing.

Glaces et miroiterie en gros. Encadrements. Vitrerie, peinture. — Assurances contre le bris des glaces. — **PAUL HONORÉ**, rue de Fabricants, 28.

MARCHÉS A TERME

Cours du 15 Juin 1892

LAINES PEIGNÉES

MOIS / LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 — Cote précéd	TYPE 1 — Cote dujour	TYPE 2 — Cote précéd	TYPE 2 — Cote dujour	TYPE BF — Cote précéd	TYPE BF — Cote dujour	Peignés d'Australie — TYPE A — Cote précéd	TYPE A — Cote dujour	TYPE B — Cote précéd	TYPE B — Cote dujour	TYPE C — Cote précéd	TYPE C — Cote dujour	TYPE AB — Cote précéd	TYPE AB — Cote dujour	ANVERS (par télégraphe) — Peignés Buenos Ayres — Type BAT — Cote précéd	Type BAT — Cote dujour	Allemand B — Cote précéd	Allemand B — Cote dujour	Allem. M — Cote précéd	Allem. M — Cote dujour
Janvier	4.90	4.90													4.875	4.875	4.85	4.85		
Février	4.90														4.875	4.875				
Mars	4.90														4.90	4.90				
Avril															4.90	4.90				
Mai																				
Juin	4.80	4.775	4.55	4.55	4.55	4.55							4.95	4.95	4.675	4.675	4.75	4.75		
Juillet	4.80	4.775											4.925		4.675	4.675	4.775	4.775		
Août	4.825	4.80											5.00	5.00	4.70	4.70	4.80	4.80		
Septembre	4.875	4.875											5.00	5.00	4.725	4.725	4.80	4.80		
Octobre	4.90	4.90													4.775	4.775	4.825	4.825		
Novembre	4.90	4.875													4.825	4.825	4.85	4.85		
Décembre	4.925														4.85	4.85	4.85	4.85		

LAINES PEIGNÉES / LAINES BRUTES

MOIS de LIVRAISON	LEIPZIG (par voie télégraphique) — TYPE B Buenos-Ayres B d'Anvers — Cote précéd MARCKS	TYPE B — Cote dujour MARCKS	TYPE C Buenos-Ayres M d'Anvers — Cote précéd MARCKS	TYPE C — Cote dujour MARCKS	REIMS (par voie télégraphique) — Peignés de la Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 Qual. fabrique — Cote précéd	TYPE 1 — Cote dujour	TYPE 2 Qual. courante — Cote précéd	TYPE 2 — Cote dujour	TYPE SUPRA irréductible — Cote précéd	TYPE SUPRA — Cote dujour	Peignés d'Australie — TYPE A Qual. courante à chaine — Cote précéd	TYPE A — Cote dujour	TYPE B Qual. b. moyenne à trame — Cote précéd	TYPE B — Cote dujour	TYPE C Qual. seconde à trame — Cote précéd	TYPE C — Cote dujour	LAINES BRUTES — LE HAVRE par télégraphe — B.-Ayres Prima b. cour. 36 0/0 — Cote précéd	LE HAVRE — Cote dujour	ANVERS par télégraphe — B.-Ayres Prima courante 34 0/0 — Cote précéd	ANVERS — Cote dujour
Janvier	4.90	4.90															1.475	1.475		
Février	4.00	4.00															1.505	1.505		
Mars	4.00	4.00															1.505	1.505		
Avril																	1.505	1.505		
Mai																				
Juin	3.90	3.90															1.435	1.435		
Juillet	3.90	3.90															1.435	1.435		
Août	3.925	3.925															1.445	1.445		
Septembre	3.95	3.95															1.455	1.455		
Octobre	3.975	3.975															1.465	1.465		
Novembre	3.975	3.975															1.47	1.47		
Décembre	3.975	3.975															1.475	1.47		